



## Contenu du casier n°2 pour embauche

Par **nounours1234**, le **14/10/2008** à **17:38**

Bonjour,

Je vais être embauché à condition que mon casier N°2 soit vierge.

J'ai été arrêté il y a 4 ans pour détention de stupéfiants. Je n'ai pas été condamné mais je suis allé au tribunal pour notification d'amende 300 euros. Motif : Infraction à la Législation des Stupéfiants (ILS).

Cette mention apparait-elle sur mon casier N°2?

Si oui, est-il possible de demander qu'elle soit effacée? et comment?

Merci d'avance.

Dans l'attente d'une réponse rapide. Salutations